

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2021

---

L'an deux mille vingt et un, le vingt trois septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Multiactivités, Impasse de la Marque à Ledeux (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 17 septembre 2021,  
Secrétaire de séance : Fabienne TOUVARD

Etaient présents 49 titulaires, 1 suppléant, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE, Fabienne TOUVARD, Alain CAMSUSOU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Alexandre LEHMANN, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Eric BERGEZ suppléant de Dany BARRAUD,

Pouvoirs : Françoise ASSAD à Jean-Jacques BORDENAVE, Jean CASABONNE à Sylvie BETAT, Jean-Michel IDOIBE à Anne BARBET, Michèle CAZADOUMECQ à Christine CABON, Fabienne MENE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Jean CONTOU CARRÈRE à Jean-Maurice CABANNES, Philippe GARROTÉ à Marie-Lyse BISTUÉ, Stéphane LARTIGUE à Jean-Maurice CABANNES, Patrick MAILLET à Marie-Lyse BISTUÉ,

Absents : David MIRANDE, Jean-Claude COUSTET, Ophélie ESCOT, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Cédric PUCHEU, Laurent KELLER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, Jean-Luc MARLE, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 210923-20-FIN-**

**BUDGET GÉNÉRAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3**

**M. ESTOURNÈS expose :**

Tout d'abord il est nécessaire d'adapter les écritures suivantes, à la demande de la Perception, de la décision modificative 2 votée le 7 juillet 2021 qui n'a pu être appliquée en l'état :

- La création d'une nouvelle opération comptable « opération 240 Performance énergétique Médiathèque des Gaves », cette nouvelle opération outre la performance énergétique comprend le traitement d'air des archives du patrimoine et la réflexion de l'aménagement de l'entrée de la médiathèque,
- D'abonder « l'opération 154 Aire de grand passage » afin d'entamer les travaux d'aménagement approuvés lors du Conseil Communautaire du 15 juin 2021, les crédits correspondants viendront en diminution de l'opération de l'aire des Angles de manière transitoire,
- D'abonder la ligne d'acquisition du logiciel « portail familles », opération 192, suite au choix du prestataire,
- D'abonder la ligne d'acquisition du logiciel Finances et RH de 65 000.00 € en dépenses et en recettes correspondant à la part qui sera refacturée à la commune d'Oloron Sainte-Marie,
- D'intégrer les résultats du budget annexe du Service Culturel arrêtés par le trésorier et de reverser le résultat net à l'Etablissement Public Administratif Espace Jéliote après soustraction de la part de la subvention concernant la médiathèque,
- De payer l'assurance dommage ouvrage de l'espace du Somport initialement prévue en section d'investissement, ce paiement sera budgétairement lissé sur dix exercices,
- D'abonder l'opération 142 modernisation de la piscine afin de permettre l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre dans l'attente de la validation de l'opération globale lors des arbitrages du plan pluriannuel d'investissement dans le courant du mois de septembre. Dans l'attente de ces décisions les crédits nécessaires viendront en diminution de l'opération du pont d'enfer pour 500 000.00 € et du Fort du Portalet pour 132 600.00 €,
- Suite à la réception de l'appel de la participation définitive au syndicat du camp de Gurs pour l'année 2021 il s'agit d'accepter et d'augmenter les crédits de 200.00 € pour les passer de 7 150.00 € à 7 350.00 €.

Par ailleurs, il est proposé d'effectuer les nouvelles écritures suivantes :

- De reverser le solde de la subvention de la Région, perçue par la CCHB, ainsi que la subvention du Département auprès de l'Etablissement Public Administratif Espace Jéliote,
- D'abonder les crédits des interventions sociales en faveur des gens du voyage suite à la signature de l'avenant avec Gadjé Voyageurs 64 correspondant au passage du poste de 0.5 à 0.7 équivalent temps plein. Une demande de financement « maîtrise d'œuvre urbaine et sociale » est sollicitée auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DTM),
- Inscrire les montants correspondant aux virements de crédit effectués depuis le dernier conseil communautaire,
- Abonder les subventions à caractère administratif des parcs d'activité afin de réaliser les travaux d'entretien de ces derniers,
- Inscrire en section d'investissement les crédits nécessaires à la réalisation de l'aménagement du Bureau d'Information Touristique de Bedous.

**Investissement**

Dépenses

020 Dépenses imprévues.....	- 18 575.00 €
2031/3210/149 Frais d'études .....	- 38 890.00 €
2135/3210/229 Installations générales .....	- 40 000.00 €
2051/5222/192 Concessions et droits similaires.....	6 800.00 €
2031/3210/240 Frais d'études .....	194 400.00 €
2313/331/119 Construction .....	- 115 520.00 €

2051/0200 Concessions et droits similaires.....	65 000.00€
21578/0203/154 Autres matériel et outillage de voirie .....	22 000.00 €
2315/0203/154 Installation matériel et outillage technique.....	10 000.00 €
2135/0203/239 Installations générales .....	- 32 000.00 €
2317/4131/142 Travaux .....	644 830.00 €
2315/331/225 Installation matériel et outillage technique .....	- 500 000.00 €
2313/331/119 Construction .....	- 132 600.00 €
2313/640/195 Construction .....	3 200.00 €
238/01 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles .....	- 37 091.92 €
2041412/0200 Subventions d'équipement.....	100 000.00 €
261/92 Titres de participation .....	20 000.00 €
4541/01 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers .....	-26 854.76 €
458152/321 Opérations pour compte de tiers.....	260 000.00 €

Recettes

021 Virement de la section de fonctionnement .....	18 440.95 €
001 Solde d'exécution reporté.....	5 204.05 €
13141/0200 Subventions Communes.....	65 000.00 €
1641/0200 Emprunt.....	100 000.00 €
1068/01 Excédents de fonctionnement capitalisés .....	- 63 946.68 €
458252/321 Opérations pour compte de tiers.....	260 000.00 €

**Fonctionnement**Dépenses

022 Dépenses imprévues.....	- 60 278.40 €
023 Virement à la section d'investissement .....	18 440.95 €
657368/333 Subventions de fonctionnement versées .....	200.00 €
611/5242 Contrats de prestations de services.....	7 000.00 €
6162/950 Assurances obligatoire dommage – construction.....	26 500.00 €
611/3210 Prestations de services.....	3 420.00 €
6748/302 Autres subventions exceptionnelle .....	165 493.83 €
6748/302 Autres subventions exceptionnelles.....	58 800.00 €
6574/92 Subvention fonc autres personnes .....	-20 000.00 €
657363/902 Subventions de fonctionnement à caractère administratif .....	22 119.00 €

Recettes

002 Solde d'exécution reporté.....	162 895.38 €
7472/302 Subventions régions .....	3 000.00 €
7473/302 Subventions département.....	55 800.00 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **VOTE** la Décision Modificative n° 3 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 23 septembre 2021  
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

*Signé BU*

Bernard UTHURRY